

## Evolution du protocole sanitaire A compter du L 14 mars

Madame, Monsieur,

L'amélioration de la situation sanitaire a conduit le gouvernement à adapter le protocole sanitaire au sein des écoles. Il passera au niveau 1 à compter du 14 mars 2022.

Cela induit **la fin de l'obligation du port du masque** en intérieur pour les élèves de l'école élémentaire et pour tous les personnels. **Pour les adultes qui rentrent dans l'établissement, le port du masque n'est plus obligatoire non plus.**

**Le masque reste toutefois obligatoire dans les transports publics et scolaires pour les élèves de plus de 6 ans.**

Les restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives sont levées.

Si votre enfant est testé positif au COVID, il convient de continuer à prévenir le chef d'établissement dans les meilleurs délais. Suite à la survenue d'un cas confirmé parmi les élèves, **tous les élèves de la classe seront considérés comme contacts à risque, sans distinction entre les élèves ayant ou non porté le masque.**

La conduite à tenir lorsque votre enfant est cas contact à risque reste inchangée : seul un autotest est à réaliser 2 jours après le dernier contact (J2) avec le cas confirmé, sans isolement entre J0 et J2,

Conformément aux recommandations des autorités sanitaires, le port du masque en intérieur est fortement recommandé pendant 7 jours après la survenue du cas confirmé.

Merci pour votre compréhension et votre collaboration,

Bien cordialement,

*Yann Celton, Chef d'établissement*